

N° 81 novembre 2021

# *La Raison 91*

*Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée*

**La publication du RAPPORT SAUVÉ provoque  
un véritable séisme dans l'Église de France**

**Justice pour les victimes des prêtres pédophiles !  
L'Église doit payer ! Elle peut payer !**



Image tirée du film « Grâce à Dieu » de François Ozon

**Prochain rendez-vous**

**Congrès départemental des adhérents de la LP 91**

**Samedi 22 janvier 2022, 16h30**

**Maison des Associations à Marcoussis (à côté de la Médiathèque)  
La réunion sera suivie du repas « tête de veau »**

*(formulaire d'inscription en page 16)*

## Le mot du Président

### Rapport Sauvé

Au Congrès de Voiron, la FNLP a eu raison de lancer une grande enquête sur les biens (les richesses) de l'Église de France en réponse à la question : « qui doit payer les réparations » ? Sur ce point, notre communiqué LP 91 (ci-contre) a touché juste en révélant que le seul diocèse d'Évry disposait de plus de 30 millions d'euros. C'est bien plus que les 20 millions proposés par les évêques après la conférence de Lourdes et ce n'est qu'un diocèse sur une centaine, qui est loin d'avoir les possessions foncières et immobilières de celui de Paris, par exemple ! Face au séisme provoqué par le rapport chez les fidèles, l'Église, contrainte et forcée, a dû reconnaître sa responsabilité institutionnelle. Mais, comme toujours, elle cherche à s'en tirer à bon compte par le recours à des dons volontaires, ou à un emprunt (garanti par l'État ?) et par l'instauration d'un tribunal canonique.

« L'Église de France doit payer, elle peut payer ! Aucun fonds public pour réparer les actes criminels des prêtres pédophiles », notamment par le biais des 75% de déductions fiscales sur les dons qu'elle pourrait recueillir. Les coupables doivent être traduits devant les tribunaux civils auxquels il revient de décider du montant des réparations aux victimes.

### Centre culturel Teilhard de Chardin (suite)

Nous avons à de multiples reprises dénoncé les prétentions affirmées de l'Église d'investir l'Université de Paris-Saclay, « un des endroits les plus marqués en France par la recherche de la rationalité » selon les termes rapportés par *La Croix*. Sous couvert d'y réconcilier la science et la foi, ce Centre serait le Cheval de Troie de l'Université interdisciplinaire de Paris (l'UIP fondée en 1995), porte-parole soft du créationnisme et sponsorisé à ses débuts par l'Oréal, Auchan, France Télécom, Air France, EDF...

Suite à la discussion que nous avons eue à l'AG du 2 octobre, nous poursuivons nos enquêtes sur le financement public déguisé de cet édifice religieux. Par exemple, la fondation de Moncheuil chargée de collec-

ter les fonds pour sa construction met l'accent sur les 75% à déduire sur les donations des particuliers ou des entreprises. Concernant le prix de vente du terrain où est situé le Centre, M. Villani qui est vice-président de l'E.P.A. Paris-Saclay, s'est engagé à se renseigner et à nous transmettre les informations.

Ce sont ces questions qui seront posées lors d'une première rencontre organisée par la LP 91 le 3 décembre à Orsay avec Jean-Sébastien Pierre, président de la FNLP, et nos invités de l'Union Rationaliste et de l'AFIS (Association Française pour l'Information Scientifique).

### Congrès de la LP 91 le 22 janvier à Marcoussis

Nous aurons à débattre – adhérents présents et invités – du bilan de nos actions (voir le rapport d'activité présenté par le Bureau) et des suites à apporter à nos initiatives (entre autres) :

- enquêtes sur les biens de l'Église en Essonne et sur le financement du Centre Teilhard de Chardin
- suite du communiqué LP 91 / Solidaires 91 pour l'abandon du SNU
- démarches communes LP 91 / ARAC 91 auprès des députés du département pour qu'ils soutiennent et votent la proposition de loi pour la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple
- suite de la rencontre du 3 décembre pour la mise en place d'un cercle de penseurs libres et de rationalistes à l'Université de Paris-Saclay...

Comme 2021, l'année 2022 ne sera pas « une année blanche » pour la Fédération. On peut s'attendre à devoir riposter à tous les mauvais coups portés à nos libertés et à la loi de 1905 par le gouvernement actuel. Le front laïque et pacifiste devra se renforcer et déployer ses activités sur tous les terrains. Nous nous y emploierons sur la lancée du Congrès de Voiron. Autant de raisons qui me portent à considérer que votre participation physique est plus que jamais indispensable.

Louis Couturier, le 19 novembre 2021

## Sommaire

Page 2	Le mot du président
Page 3	Réaction de la LP 91 suite à la publication du Rapport Sauvé
Page 4	La LP 91 au Congrès de la FNLP à Voiron – l'AG de compte rendu de la LP 91 du 2 octobre
Page 5	Rapport d'activités présenté par le Bureau pour le Congrès de la LP 91 du 22 janvier 2022
Page 6	L'enseignement catholique est mécontent – Entrevue avec M. Villani, député de l'Essonne
Page 7	Aucun financement public pour le Centre Teilhard de Chardin – Les Chantiers du Cardinal...
Page 8	Communiqué LP 91 / Solidaires 91 : NON au SNU, NON à l'embrigadement de la jeunesse
Page 9	Blanquer et le Service National Universel
Page 10	Discours de la LP 91 lors de Fête de la République le 21 septembre aux Ulis
Page 11	La montée du religieux : une ineptie ?
Page 12 & 13	Discours du 11 novembre à Méréville pour la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple
Page 14	Mutins de 1917 : paroles de la chanson de Jacques Debronckart
Page 15	Note de lecture / livre d'Octave Mirbeau – Remerciements particuliers...
Page 16	Trésorerie

## RAPPORT SAUVÉ

### **Réparations dues aux victimes des prêtres pédophiles : l'Église de France préfère faire payer des innocents...**

Confrontée au rapport Sauvé qui l'accable comme institution, l'Église catholique pleure misère à longueur de médias. Selon elle, les fonds collectés habituellement via les pèlerinages, les quêtes et le denier du culte sont en baisse continue : le confinement aurait coûté 90 millions d'euros de recettes. Certains diocèses seraient même en faillite !

Qui va payer « les réparations » dues aux 330 000 victimes des agressions sexuelles commises au sein de l'Église depuis 1950 ? Qui casse les verres les paye répond la sagesse populaire !

Mais l'Église cherche des subterfuges pour échapper aux lois de la République. Pour Mgr Eric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France, les lois de Dieu seraient au-dessus de celles de la République. Que n'aurait-on pas entendu si ces propos avaient été tenus par un imam ? La loi « Séparatisme » de Darmanin-Macron ne s'appliquerait donc que pour les musulmans et pas pour les catholiques ?

Pour commencer, 5 millions d'euros seraient collectés via des versements personnels et volontaires d'évêques et de clercs, des dons de simples fidèles ou de chefs d'entreprise. Dons qui ont l'avantage d'offrir aux « généreux donateurs » des déductions fiscales, portées récemment de 66 à 75% par Macron.

On est loin des dizaines de millions d'euros nécessaires pour indemniser les victimes ! Pour comparaison, l'Église catholique a dû verser 28 millions au Pays-Bas, 10 millions en Allemagne et 5 millions en Belgique...

Pour l'Église de France : pas question encore de toucher à une partie du patrimoine de ses biens immobiliers, legs et héritages, dons inaliénables selon le droit canon. Pas question de demander aux agresseurs et à l'institution qui les a couverts de mettre la main à la poche ! C'est un comble !

En définitive, par le biais des déductions fiscales accordées sur des fonds publics, ce serait à tous les citoyens, croyants ou non, catholiques innocents ou non, à nous, à vous, même aux victimes, de payer les 3/4 des « réparations » en s'acquittant de leurs impôts ! C'est INACCEPTABLE !

La loi de 1905 a institué la République laïque où il n'y a pas place pour un financement public direct ou indirect de l'Église catholique de France et encore moins pour lui permettre de « réparer » les actes odieux commis par les pédo-criminels qu'elle abritait et protégeait.

L'Église a les moyens de payer ! L'examen des comptes du diocèse d'Évry-Corbeil fait apparaître des fonds disponibles à court terme d'un montant de 9 329 000 euros et d'un patrimoine immobilier estimé à minima à 22 080 000 euros (voir publication des comptes de ce diocèse sur internet).

Plus de 30 millions d'euros pour un seul diocèse (et c'est une estimation basse), combien au niveau de l'Île de France et au niveau du pays ? Une richesse conséquente que l'Église de France et le Vatican veulent masquer.

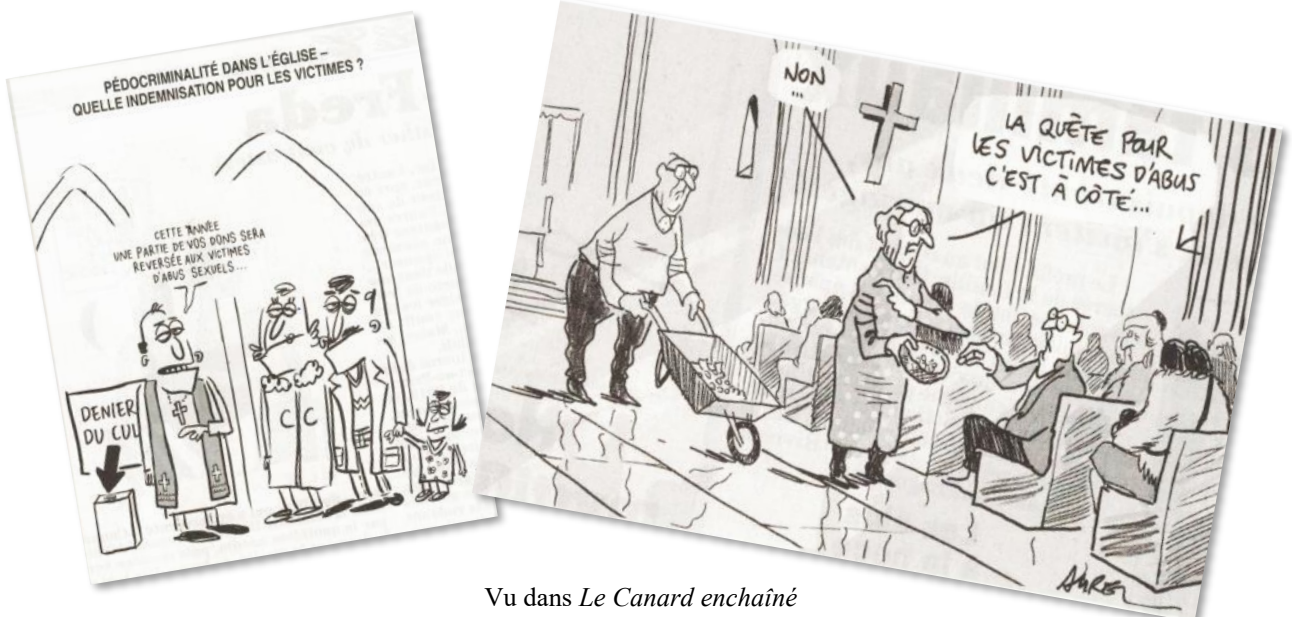
Pour la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée, c'est à l'Église de payer les « réparations » avec ses fonds propres (et non avec l'argent de nos impôts !). L'Église doit payer, l'Église peut payer !

**Aucun fonds public pour financer les « réparations » au compte des prêtres pédophiles.**

**Levée de toute prescription pour les auteurs d'agressions sexuelles sur mineur.**

**Justice pour les victimes : mise en examen et procès public pour les coupables.**

Communiqué de la LP 91 - 21 octobre 2021



Vu dans *Le Canard enchaîné*

## Congrès de la FNLP à Voiron fin août



Intervention de **Françoise Rousseau** pour la LP 91, contre les « Chartes de la laïcité » et le financement par le Conseil régional de Mme Péresse de l'association paramilitaire et ultra-catho « Laissez-les Servir » (voir le dernier numéro de *La Raison 91*)

## AG de la LP 91 du 2 octobre



C'est l'AG de compte rendu du Congrès de Voiron avec comme invité **Jean-Marc Schiappa**, président de l'Institut de Recherches et Études de la Libre Pensée (IRELP)

## Rapport d'activités présenté par le Bureau pour le prochain congrès de la LP 91

Vous avez été destinataires de nos 4 numéros de *La Raison 91*, des communiqués du Bureau et de nos contributions aux travaux des instances nationales. Vous êtes donc à même de juger si nos activités ont été à la hauteur de vos attentes et des mandats qui ont été définis lors de notre précédent congrès fédéral.

Malgré les restrictions prises par le gouvernement, la LP 91 ne s'est pas confinée et a poursuivi son action.

Nous avons participé à la résistance contre les mesures liberticides liées à l'état d'exception en relayant les appels à manifester contre la loi Sécurité globale, contre la loi Séparatisme et contre les 3 décrets sur le fichage. Nous avons participé physiquement aux différents rassemblements organisés.

Nous vous avons régulièrement informés sur les activités du collectif anti-SNU, sur celles de l'ADMD et sur la constitution de la Vigie de la Laïcité, point d'appui inestimable. Nous avons veillé à répondre aux interrogations légitimes dans nos rangs au sujet du « séparatisme » et sur nos rapports avec la Vigie de la Laïcité.

Nous ne nous sommes pas contentés de critiquer, de dénoncer ou d'informer, nous avons continué à agir pour le retrait des Chartes dites de la laïcité :

- audience auprès du vice-président du Conseil départemental de l'Essonne ;
- audience LP 91 / Ligue de l'Enseignement à la Préfecture le 28 avril 2021 ;
- lettre à Mme Pécresse au sujet des subventions à LLS et communiqué le 12 juin 2021 suite à sa réponse.

Nous avons précisé notre position à propos du Centre culturel Teilhard de Chardin en centrant notre action contre le financement indirect par des fonds publics grâce aux déductions fiscales et en préparant une réunion de penseurs libres le 3 décembre à Orsay avec la participation de Jean-Sébastien Pierre, président de la FNLP.

Aucun fonds public pour financer le Centre Teilhard de Chardin !

Aucun fonds public pour financer les « réparations » dues aux victimes des prêtres pédophiles !

L'Église doit payer ! Elle a les moyens de payer ! (voir notre récent communiqué)

Le 23 mai au cimetière de La Ferté-Alais en présence d'une cinquantaine de personnes, nous avons rendu hommage au combattant Maxime Lisbonne, avec les Amis de la Commune de Paris, avec Mme le Maire et l'ancien maire, dans le cadre des initiatives nationales autour du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune.

Lors de l'entrevue du 14 juin avec le maire de Briis sous Forges et son adjointe (par ailleurs, ancienne présidente de la FCPE au lycée de Limours), nous avons obtenu l'assurance d'une intervention de leur part pour le retrait de la propagande religieuse de l'aumônier sur le site internet du lycée. Nous veillons aux suites qui seront données.

Le 21 septembre aux Ulis, nous avons participé et sommes intervenus à la Fête pour célébrer la République.

Le 8 novembre à Orsay, nous avons rencontré M. Villani, député de l'Essonne, et enregistré des réponses positives à plusieurs de nos questions, notamment sur la proposition de loi pour réhabiliter les Fusillés pour l'exemple.

Le 11 novembre à Méréville et le 20 novembre à Savigny sur Orge, nous avons rendu hommage aux Fusillés pour l'exemple avec l'ARAC 91 et exigé leur réhabilitation.

Enfin, nous nous félicitons de l'accueil fait dans notre département aux Actes du colloque consacré au 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Paris (près d'une cinquantaine d'exemplaires vendus) et le résultat (provisoire) de la collecte à laquelle nous avons contribué pour aider à la publication d'un ouvrage pour un État laïque au Liban.

L'esprit de 1792, l'esprit de 1871, l'esprit de la loi de 1905 nous encouragent à poursuivre la résistance contre toutes les mesures liberticides, contre l'endoctrinement de la jeunesse. Les turbulences de la situation ne nous empêcheront pas de tenir bon et d'aborder dans de bonnes conditions la nouvelle année.

Autant de considérations à ne pas perdre de vue pour juger de la pertinence de notre action et prévoir les initiatives à venir en réponse à ceux qui remettent en cause la laïcité et nos libertés.

### Hommage rendu par la LP 91 lors des obsèques de notre amie Colette Laplanche, libre penseuse

On a peine à penser que Colette n'est plus. Colette qui défendait ses convictions sur tous les fronts : syndical, politique et laïque.

Elle s'est constamment battue pour défendre la liberté de conscience, contre toutes les mesures liberticides : loi Sécurité globale, loi sur le Séparatisme, décrets sur le fichage des militants. Elle se battait également pour défendre le droit des femmes à disposer de leur corps contre tous les cléricaux réactionnaires.

La Libre Pensée poursuivra tous ces combats comme elle l'aurait fait.

Nous assurons Dominique et ses enfants de notre profonde et fraternelle amitié.

Adieu Colette, notre amie et camarade.

## ***L'enseignement catholique est mécontent... Il leur en faut toujours plus !***

L'enseignement sous contrat, à 97% catholique, prétend poursuivre son expansion et le Secrétaire général de l'enseignement catholique s'insurge dans *Le Monde* du 10 juillet 2021 contre une discrimination de taille : les élèves de l'enseignement privé ne bénéficient pas des mêmes avantages que ceux du public pour la restauration... Eh oui, il fallait y penser !

Aujourd'hui, les Conseils départementaux et régionaux versent une aide financière à la restauration des élèves de l'enseignement public : les repas ne sont pas facturés au prix réel et beaucoup d'entre eux abondent des fonds d'aide à la restauration pour les familles en difficultés. C'est le cas dans l'Essonne pour les collèges et en Île-de-France pour les lycées.

En principe, cette aide publique ne devrait pas concerner les établissements privés. C'est ce que dénonce comme étant une discrimination le Secrétaire général de l'enseignement catholique : on empêcherait des familles dans le besoin « de faire bénéficier leurs enfants d'un enseignement de qualité... »

Mais ceci est faux dans l'Essonne où la majorité très catholique du Conseil départemental accorde déjà cette aide.

« *Le Conseil départemental de l'Essonne, partenaire des collèges privés sous contrat entretient des relations étroites avec leurs représentants grâce à un dialogue constant* » (voir le site du CD 91)

C'est également faux pour le Conseil régional de l'Île-de-France dirigée par Sainte Pécresse.

Le Secrétaire général de l'enseignement catholique, qui ment par omission, voudrait finalement que tous les Conseils départementaux et régionaux en fassent de même ! Notons que si cette aide n'existe pas pour les établissements privés hors contrat, les familles des élèves de ceux-ci bénéficient malgré tout d'autres prestations comme l'allocation de rentrée scolaire...

Par ailleurs, *Ouest France* du 25 octobre 2021 nous apprend que l'enseignement privé a du mal à recruter des professeurs remplaçants car ceux-ci doivent désormais être titulaires d'un diplôme dans la matière où ils postulent... Un comble ! Selon *Ouest France*, ces nouvelles modalités auraient entraîné des retards pour les remplacements et un certain mécontentement des responsables de l'enseignement catholique... (pour eux, on pourrait enseigner l'histoire sans en avoir la qualification ?)

Françoise R.

## **Entrevue avec M. Cédric Villani député de l'Essonne**

Le 8 novembre, une délégation de la Libre Pensée 91 (Francis Valenti, Françoise et Daniel Rousseau) a rencontré M. Cédric Villani, député de l'Essonne.

### **À propos du Centre culturel Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay :**

La délégation a fait part des difficultés que nous avons à obtenir des informations précises sur les conditions de vente du terrain (propriété de l'État) à la SCI en charge de la construction de cet édifice religieux. Le prix déclaré correspond-il à sa vraie valeur ?

M. Villani va se renseigner auprès de l'E.P.A. Paris-Saclay chargé de la réalisation du projet d'aménagement Paris-Saclay et nous communiquera les réponses obtenues.

Par ailleurs, nous avons dénoncé le financement illicite par des fonds publics de ce Centre par le biais des réductions d'impôts (portées récemment à 75%) sur les dons de particuliers ou d'entreprises recueillis par la fondation Moncheuil pour sa construction. C'est contradictoire avec la loi de 1905.

### **À propos de la réhabilitation des 639 Fusillés pour l'exemple :**

La délégation a fait état du dépôt d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale par le groupe de La France Insoumise pour qu'enfin soit rendue justice à ces victimes des horreurs de la Guerre de 1914-1918.

Après avoir pris connaissance du projet, M. Villani nous a indiqué qu'il n'aurait aucun problème à se prononcer pour l'adoption de cette loi.

### **À propos de la loi Séparatisme :**

La délégation a expliqué les raisons de notre opposition à cette loi qui remet en cause les fondements de la loi de 1905 et de la loi de 1901 sur la liberté d'association.

M. Villani partage en grande partie nos craintes et estime que la loi de 1905 permet déjà de répondre à toutes les situations et qu'il n'y a pas besoin d'en rajouter.

## **Aucun financement public pour le Centre Teilhard de Chardin !**

**La Libre Pensée a organisé une réunion à Orsay le 3 décembre, présidée par Jean-Sébastien Pierre, professeur d'université émérite et président de la FNLP, et la participation de l'Union Rationaliste et de l'AFIS (Association Française pour l'Information Scientifique).** En voici le texte de l'invitation :

Cette initiative a un double objectif :

- répondre à la prétention de l'Église catholique d'investir le milieu scientifique avec la construction au cœur même de l'Université de Paris-Saclay d'un centre culturel Teilhard de Chardin pour « *unir la science et la foi* ». Selon le journal *La Croix* : « *L'ambition est de taille : bâtir un lieu pour rencontrer Dieu... au milieu des grandes écoles d'ingénieurs, des entreprises et des laboratoires d'excellence scientifiques, dans l'un des endroits les plus marqués, en France, par la recherche de la rationalité* ». L'Église avec ses dogmes, frein constant aux progrès scientifiques aujourd'hui comme hier, se voudrait maintenant l'amie des rationalistes !
- veiller au respect de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 qui stipule que « *La République ne subventionne aucun culte* », donc veiller à ce qu'aucune aide financière publique ne soit accordée pour la construction de ce centre culturel même par des biais détournés.

Sur cette dernière question, outre les facilités accordées par l'État pour l'acquisition du terrain, une bonne partie du financement provient des dons de particuliers ou de riches mécènes qui vont pouvoir bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 75%...

Par ce moyen, on assiste à un détournement « légal » de fonds publics au profit d'un culte ! Des citoyens imposables, croyants ou non, des rationalistes, des libres penseurs financent ainsi à leur insu les chantiers de l'Église catholique. C'est un comble !

L'Église n'a-t-elle pas les moyens de financer ses projets ? Le diocèse d'Évry à lui seul dispose de plus de 9 millions d'euros de fonds disponibles à court terme et de 22 millions de patrimoine immobilier (estimation basse)

L'Église doit et peut financer le centre Teilhard de Chardin sans l'argent de nos impôts, tout comme elle doit et peut payer pour les « réparations » dues aux victimes des prêtres pédophiles qu'elle a abrités, protégés et soustraits à la justice civile.

Face à tout cela, ne faut-il pas faire entendre sur le plateau de Saclay la voix des défenseurs de la loi de 1905 qui n'acceptent aucun financement public pour cet édifice religieux et agir ensemble pour la défense de la pensée rationaliste et la promotion du matérialisme scientifique ?

## **Les Chantiers du Cardinal et autres...**

Le Grand Projet énoncé par l'épiscopat français qui veut redorer son blason, est d'entretenir, de rénover les églises bâties depuis 1905 (son champ de compétences) et d'en construire de nouvelles dans ce pays qui se déchristianise manifestement : la baisse des recettes du denier du culte en est une preuve.

Selon Monseigneur Dubost, alors évêque du diocèse d'Évry, lors de l'inauguration de la nouvelle église de St Pierre-du-Perray : « *Bâtir une église aujourd'hui est un acte de résistance. Bâtir une église est un acte fou. Bâtir une église est un acte foi* » (voir site Chantiers du Cardinal)

Miracle ! Pour leur venir en aide, Saint Macron, chanoine de Latran, a d'un coup de baguette magique, fait passer de 66 à 75% la déduction fiscale pour les dons aux organismes religieux à partir de juillet 2021 !

Le chantier de rénovation de l'église St Paul de Brétigny sur Orge va donc pouvoir en profiter... D'ailleurs, il serait intéressant de savoir comment il est financé. Le coût des travaux s'élevant à 800 000 euros et la participation des Chantiers du Cardinal

étant de 250 000 euros, qui finance les 550 000 euros manquants ?

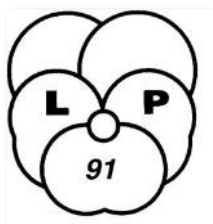
Idem pour la construction du Centre culturel Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay : selon les comptes de la Fondation de Moncheuil chargée de collecter les fonds, il reste encore quelques centaines de milliers d'euros à trouver. Qui va les financer ? Une chose est sûre, les déductions fiscales accordées aux généreux donateurs seront payées par l'ensemble de la population puisque ponctionnées sur le budget de l'État !

Tous les citoyens imposables, croyants ou pas, catholiques ou pas, agnostiques, sans religion... tous paieront pour la réfection des églises post-1905 et pour la construction de nouvelles, au mépris de la loi de 1905 qui stipule dans son article 2 : « *La République ne reconnaît, ne subventionne, ne salarie aucun culte* ».

La Libre Pensée n'accepte pas ces détournements de fonds publics et n'aura de cesse de dénoncer ce subterfuge !

Françoise R.

**Communiqué LP 91 / Solidaires 91 :  
NON au SNU, NON à l'embrigadement de la jeunesse !**



**COMMUNIQUÉ COMMUN  
CONTRE LE SNU**



La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée et Solidaires 91 s'associent aux organisations qui condamnent le S.N.U. (service national universel) et en revendiquent l'abrogation.

Le S.N.U. ne fait peut-être plus la une dans les médias ni l'objet de déclarations du Président ou de ses ministres mais il reste toujours d'actualité. Nous devons donc rester vigilants.

Le grand projet du candidat Macron a été confié au ministre de l'Éducation nationale, il n'a pas été abandonné même si, Covid 19 oblige, les délais de mise en application ont été revus.

Le fond reste le même : encadrement militaire, uniforme, chants patriotiques, lever des couleurs, période de cohésion de 2 semaines, mission d'intérêt général de 2 semaines, invitation à un engagement de 3 mois à un an dans « la défense et la sécurité », accompagnement de personnes, préservation du patrimoine et de l'environnement ou, dans le cadre du service civique, aide dans les hôpitaux pour 580 € par mois...

La Libre Pensée 91 et Solidaires 91 condamnent l'utilisation de jeunes pour faire le travail, à moindre frais, de salariés qui, eux, ont des droits individuels et collectifs.

La Libre Pensée 91 et Solidaires 91 s'élèvent contre l'endoctrinement de la jeunesse au compte de l'adhésion forcée à la politique militaire du gouvernement français (opérations extérieures, commerce des armes, dissuasion nucléaire...)

La Libre Pensée 91 et Solidaires 91 appellent toutes les organisations démocratiques du département à s'opposer ensemble à l'embrigadement de la jeunesse, à se joindre à cet appel pour :

**DIRE NON AU S.N.U. ET EXIGER SON ABROGATION !**



10 novembre : réunion du Collectif anti-SNU à la Bourse du Travail de Paris avec l'Union pacifiste, Solidaires et Émilie Monsillon, pour la Libre Pensée



**M. Blanquer aime la jeunesse : il le prouve !  
Avec le SNU, il entend l'encadrer et l'endoctriner...**

Pour M. Blanquer, ministre de l'Éducation nationale (et des armées ?), les objectifs pour la mise en œuvre du Service National Universel sont clairs (*toutes les citations sont extraites du site gouvernemental consacré au SNU en date du 8 novembre 2021*) :

- « Le SNU rassemble des jeunes venus de tous milieux et de tous horizons afin d'apprendre, lors du séjour de cohésion, ce que signifie faire société, faire Nation... »
- « Il s'agit de faire vivre les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. »
- « Les volontaires découvrent le sens de l'engagement pour notre pays, au contact de nos corps armés, de nos associations, de nos fonctionnaires, de tous ceux qui en font leur métier... »
- « Le SNU vise à aider les jeunes à mieux se connaître afin de trouver leur place dans la société. »

Le Service National Universel s'adresse à des jeunes français de 15 à 17 ans. Pour 2022, le gouvernement a décidé de recruter 50 000 volontaires, principalement des élèves de seconde qui n'ont pas d'examen. À terme, il veut le rendre obligatoire pour toute une classe d'âge, soit 700 000 jeunes... Trois phases sont prévues. Des autorisations d'absence seront délivrées aux élèves, aux apprentis ou aux jeunes travailleurs. L'encadrement, vanté par M. Blanquer, est solide : un adulte pour 8 jeunes (mieux que dans l'Éducation nationale !) avec des cadres expérimentés qui « animent la vie de la compagnie » (notez l'emploi du vocabulaire militaire...)

La première phase, dite séjour « de cohésion » de deux semaines, est minutieusement programmée...

Exemple d'une journée type :

- « - Une cérémonie de levée des couleurs avec le chant de *La Marseillaise* chaque matin
- Des activités collectives le matin et l'après-midi
- Des repas pris en commun

- Du temps libre en fin de journée
- Des temps de démocratie interne en soirée pour échanger sur le séjour, mais aussi pour inviter chacun à s'exprimer et débattre sur des thèmes d'actualités ».

Seront mis à contribution : les ministères des Armées, de l'Intérieur, de la Santé, de la Solidarité ainsi que les Fédérations sportives. Tous les participants auront droit aux mêmes laïus, aux mêmes programmes, bref au même endoctrinement !

La deuxième phase, en application de la première phase « Découverte et engagement », consiste en une mission d'intérêt général de 84 heures à réaliser dans l'année. La mission est encadrée (par qui ?) et surtout contrôlée. Les thématiques sont déterminées à l'avance. Par exemple : accueil de manifestation sportive, contribution à un chantier nature...

Lors de la troisième phase, les jeunes de 16 à 25 ans sont invités à poursuivre leur engagement pour 3 mois, voire jusqu'à une année. Chaque jeune sera indemnisé (à quelle hauteur ?) et, de fait, effectuera un travail sous-rémunéré... Parmi les engagements proposés aux jeunes : corps européen de solidarité, volontariat à l'international, engagement associatif...

Nous avons déjà connu ce genre de dispositif : jeunes appelés du contingent employés dans les collèges et les lycées à la place des surveillants, TUC (travaux d'utilité collective), emplois-jeunes, etc. C'est une façon de porter atteinte au Code du travail et aux droits des salariés.

La Libre Pensée, qui fait partie du Collectif national NON au SNU s'oppose à l'endoctrinement et à l'exploitation de la jeunesse. Nous étions plusieurs de la LP 91 à participer le 10 novembre à la réunion organisée à la Bourse du Travail de Paris **pour exiger l'ABROGATION DU SNU !**



*Engagez-vous, rengagez-vous, qu'ils disaient...*

## **Fête de la République aux Ulis le 21 septembre 2021** **Discours de la LP 91 lu par Françoise Rousseau**

La Libre Pensée de l'Essonne remercie la municipalité des Ulis de célébrer, cette année encore, la proclamation de la Première République pour son 230<sup>ème</sup> anniversaire.

Pour nous, ce n'est pas une décision anodine formelle puisqu'il s'agit de célébrer les volontaires qui ont, à Valmy le 20 septembre 1792, barré la route de Paris aux armées de la réaction monarchique, aux princes arrogants et suffisants attachés à l'Ancien Régime, à des privilèges qu'ils prétendaient de droit divin.

C'est l'occasion de célébrer l'audace des députés fraîchement élus à la Convention qui ont aboli la royauté dès le 21 septembre puis ont décidé que les actes soient dorénavant datés de l'An I de la République, et le 25, ont proclamé la République française Une et Indivisible. Ils ont adopté le calendrier républicain le 5 octobre qui fait que nous sommes actuellement en vendémiaire de l'an 230.

C'est aussi l'occasion d'associer à cet hommage l'entrée des troupes italiennes dans Rome le 20 septembre 1870 par la Porta Pia. Autre défaite historique de la réaction cléricale au cœur même de la papauté. Une occasion de célébrer Giuseppe Garibaldi qui fit beaucoup pour cet événement auquel il ne put participer directement.



Gloire aux volontaires de 1792 ! Gloire aux parisiens qui ont pavosé Paris à l'annonce de la dérouté de ceux qui voulaient la réduire en cendres.

Gloire à Garibaldi qui fera l'objet d'hommages dans le monde entier à l'initiative de l'Association Internationale des Libres Penseurs !

Mais, les avatars des vaincus de 1792 s'accrochent aujourd'hui becs et ongles aux lois qui leur ont permis de recevoir plus de 7 milliards 766 millions d'euros de fonds publics prélevés sur le budget de la Nation pour le financement de l'enseignement privé des premier et second degrés au titre des dépenses de personnels, de fonctionnement et d'intervention, tout cela au détriment de l'enseignement public laïque.

Les avatars des vaincus de 1792 rêvent toujours de revanche. Leurs porteurs d'eau multiplient les qualificatifs péjoratifs à l'encontre des volontaires d'aujourd'hui : gilets jaunes, manifestants anti-passe de cet été, soignants refusant d'obéir aux ordres, grévistes assimilés à des délinquants... tandis qu'ils font preuve de la plus grande mansuétude pour les privilégiés du CAC 40 et les experts qui préconisent la fermeture de services entiers dans les hôpitaux, voire d'hôpitaux comme ceux d'Orsay, Longjumeau ou Juvisy... Bien sûr, disent-ils, pour mieux protéger la population !

Sous nos yeux, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité sont malmenées sous couvert de lutte contre la pandémie par des gouvernants si isolés qu'ils doivent se réclamer de ces bases de la République pour tenter d'endiguer la résistance populaire contre leurs mesures liberticides et anti-laïques.

La République à la sauce Macron, Castex, Darmanin, Vèran, Blanquer, **c'est la République en marche arrière !**

Pour nous, l'heure est à l'aide aux volontaires d'aujourd'hui :

- pour résister aux lois et décrets liberticides,
- pour défendre le droit de grève et le droit de s'associer librement,
- pour aider la jeunesse à tenir bon contre l'embrièvement auquel ils veulent la soumettre avec le service national universel.

Nous vous invitons à poursuivre avec nous l'action de la coordination contre la loi Sécurité globale, celle du collectif contre la loi Séparatisme, celle du collectif contre le SNU, celles des syndicalistes contre les décrets sur le fichage des militants, celle des associations qui refusent leur mise sous tutelle par le biais de Chartes dites de la laïcité, comme celles de la Région Île de France ou du Conseil départemental de l'Essonne.

*(Suite page 11)*

(Suite de la page 10)

Nous vous invitons à rejoindre la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée pour renforcer le bloc historique fondateur de la Laïcité : Libre Pensée, Ligue des Droits de l'Homme et Ligue de l'Enseignement.

Nous considérons que les manifestations de cet été, comme le succès de la montée au Mur des Fédérés le 29 mai dernier, comme la création de la Vigie de la laïcité, comme les relations nouées autour du colloque sur le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Paris, comme les messages adressés au Congrès national de la Libre Pensée fin août à Voiron dans l'Isère, sont autant de signes annonciateurs de développements prometteurs du front des résistants.

**Rien n'est joué !** À nous d'accorder notre audace sur celle des volontaires de 1792, des combattants de 1848, des combattants de la Commune de 1871 à Paris, à Lyon, à Marseille, à Narbonne...

**À bas les mesures liberticides !  
Les chartes dites de la laïcité à la poubelle !**

**Longue vie à la Fête de la République aux Ulis !  
À bas la calotte et vive la Sociale !**



Discours de Gilbert Piantoni

### La montée du religieux : une ineptie ?

Pour compléter le discours prononcé, au nom de la LP 91 à la Fête de la République aux Ulis le 21 septembre, voici quelques faits montrant que « la montée du religieux » est effectivement « une ineptie » (sources : « *Les croyances religieuses en baisse constante* » d'Alain Giguère, « *La crise des vocations sacerdotales s'amplifie en Allemagne* » de Cyprien Viet, journaliste à Radio Vatican et un article de Roze des Ordons paru dans *La Tribune des Athées* n° 159) :

- 25% des Allemands ne paient plus l'impôt ecclésiastique
- sur 14 816 prêtres en activité en 2007 en France, 11 538 étaient âgés de plus de 60 ans
- la proportion des Québécois qui admettent croire en Dieu est en baisse constante
- les crucifix ont dû être retirés dans les écoles publiques de Bavière
- l'Église luthérienne n'est plus Église d'État en Suède
- l'indication d'appartenance religieuse n'est plus obligatoire sur les passeports des citoyens grecs
- le délit de blasphème a été abrogé en Irlande et au Canada

- la séparation des Églises et de l'État est constitutionnelle au Portugal
- la séparation et la laïcité sont appliquées de fait au Nigéria, au Niger, en Tunisie, au Mali, au Sénégal, en Guinée, au Congo, au Togo, au Cameroun, au Gabon, en Côte d'Ivoire, au Burkina-Faso, au Tchad, en République Centrafricaine, en Tanzanie, en Namibie...
- au Japon, la séparation des organismes religieux et de l'État est prévue dans la Constitution de 1946
- la séparation est effective au Mexique, en Uruguay, à Cuba...

C'est dommage pour ceux qui n'ont yeux que pour les évangélistes, pour les calotins polonais ou slovaques et pour les propos tenus sur le monde de l'Islam par les nostalgiques des temps bénis pour eux de la colonisation !

Tous voudraient faire tourner la roue de l'Histoire à l'envers...

La laïcité est un principe universel de progrès et de concorde qui poursuit son chemin au XXIème siècle sur tous les continents malgré les obstacles qu'elle rencontre, y compris en France.

Louis Couturier

## Discours de la LP 91 lu devant le monument pacifiste de Méréville le 11 novembre puis le 20 novembre à Savigny-sur-Orge lors d'une cérémonie avec l'ARAC 91

Chers amis, chers camarades

Après tous ces mois de confinement et de restriction des libertés dus à « l'état d'urgence sanitaire », nous nous félicitons de voir se tenir dans tout le pays une centaine de rassemblements autour du 11 novembre. C'est la reprise de notre activité, dans une situation nouvelle.

**Une nouvelle période s'ouvre.** En retirant ses troupes de l'Afghanistan, le gouvernement américain fait savoir au monde entier qu'il ne peut plus être « le gendarme du monde ». Une nouvelle alliance militaire entre USA, Australie, Grande Bretagne avec l'Inde et le Japon indique clairement la nouvelle stratégie américaine : mobiliser toutes les forces contre la Chine. Rompre le contrat entre la France et l'Australie au profit de la vente par les USA de sous-marins nucléaires à l'Australie est un élément de cette nouvelle stratégie.

### Que peut-on attendre de ce changement ?

Sans aucun doute, des dangers majeurs pour la paix, avec la relance de la course aux armements. Le P.I.B. mondial a perdu 4,4% à cause de la pandémie, mais cette baisse n'a eu aucune conséquence pour les dépenses militaires, qui ont continué à croître de 2,6% au niveau mondial en 2020. La période qui s'ouvre contient donc de lourdes menaces : conflits, affrontements, guerres, bouleversements

**Dans la situation actuelle, comment ne pas s'inquiéter de la mise en œuvre du Service National Universel** qui ne vise qu'à organiser, une nouvelle fois, la militarisation de la jeunesse ? Marcher au pas, saluer le drapeau, être au garde-à-vous, obéir à « ses » supérieurs, tout l'arsenal du confinement d'une classe d'âge entière est en train de se constituer. La **Libre Pensée**, avec les associations pacifistes, démocratiques, des syndicats et le **Collectif anti-SNU** entend ne pas laisser faire cet embrigadement des jeunes : c'est pourquoi nous étions pré-



Lecture du discours devant le monument pacifiste de Méréville

sents hier au meeting qui s'est tenu à la Bourse du travail de Paris.

Nous posons la question, la seule qui vaille : à quoi sert d'embrigader la jeunesse dans de nouvelles croisades, si ce n'est pour, à nouveau, organiser de nouvelles boucheries meurtrières ? Il y aura toujours de mauvaises raisons pour faire couler le sang des autres et particulièrement celui de la jeunesse. Il n'y en a qu'une pour préserver l'Humanité de la barbarie : vouloir la Paix, car la guerre n'a jamais apporté que des malheurs et n'a jamais débouché sur des solutions humaines.

C'est pourquoi la **Libre Pensée**, à l'occasion de la centaine de rassemblements pacifistes autour du 11 novembre, appelle avec toutes les associations, les syndicats, partis qui s'opposent à la militarisation de la jeunesse à intensifier les initiatives contre la mise en œuvre du SNU. Si le SNU n'était pas une œuvre de guerre, pourquoi la Secrétaire d'État **Sarah El Haïry**, après avoir donné son accord, refuse obstinément de recevoir la Libre Pensée qui voulait lui poser toute une série de questions que nous avons rendues publiques ?

### Qu'il y-a-t-il à cacher, à taire, à camoufler ?

La main macroniste qui veut se saisir de l'arme du SNU, c'est celle qui organise les opérations extérieures néocoloniales en Afrique pour piller les richesses de ces pays. C'est aussi celle qui organise, sous tous les prétextes possibles, la militarisation croissante de la société. Le gouvernement **Macron/Le Drian**, comme celui des Etats-Unis, est aux ordres du lobby militaro-industriel. La **Libre Pensée** n'entend pas défendre les parts du marché militaire de l'Impérialisme français contre ceux des autres impérialismes. Une arme, c'est la main qui l'utilise. Ce gouvernement ne survit qu'avec une répression jamais vue contre tous ses opposants et ils sont nombreux ! Nous repoussons la main, nous refusons l'arme qu'est le SNU.

**La Fédération nationale de la Libre Pensée combat depuis toujours pour la Réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. 2 500 condamnations à mort par les Conseils de guerre, 639 Fusillés pour l'exemple, des milliers pourrissant dans les géôles des bagnes militaires.**

La **Libre Pensée**, avec beaucoup d'associations et de syndicats, en présence d'un millier de personnes a fait ériger et inaugurer un monument en hommage à ces victimes de la boucherie impérialiste à Chauny dans l'Aisne sur la tristement sanglante et célèbre **ligne Hindenburg**.

La **Libre Pensée** a pris contact avec des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale et nous sa-

(Suite page 13)

(Suite de la page 12)

vons qu'une proposition de loi vient d'être déposée par la France Insoumise pour la **Réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple**.

Notre Fédération, comme l'ensemble des Fédérations départementales de la Libre Pensée, va prendre rendez-vous avec les députés de notre département pour leur demander de s'engager à voter cette proposition de loi quand elle sera mise en débat à l'Assemblée nationale. Nous avons déjà une réponse positive.

**La Libre Pensée rendra compte publiquement de la liste des députés contactés et leur réponse. Cela pourrait éclairer utilement les électeurs avant les prochaines consultations électorales.**

*À bas la guerre, à bas toutes les guerres !*

*Ni dieu, ni maître !*

*À bas la Calotte !*

*Et Vive la Sociale !*

### **Proposition de loi n° 4636 visant à réhabiliter les militaires « fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale**

Les militaires en service dans les armées françaises du 2 août 1914 au 11 novembre 1918 ayant été condamnés à mort pour désobéissance militaire ou mutilation volontaire par les Conseils de guerre spéciaux créés par le décret du 6 septembre 1914 ainsi que par les Conseils de guerre rétablis par la loi du 27 avril 1916, et dont la condamnation a été exécutée, font l'objet d'une réhabilitation générale et collective, civique et morale. La Nation reconnaît que ces soldats ont été victimes d'une justice expéditive, instrument d'une politique répressive, qui ne respectait pas les droits de la défense et ne prenait pas en compte le contexte de brutalisation extrême auquel les soldats étaient soumis.

Les nom et prénom des intéressés sont inscrits sur les monuments aux morts.

Un monument national est érigé, en vue de rendre hommage à la mémoire des « fusillés pour l'exemple ».

Les présentes dispositions ne sont pas applicables aux militaires dont la situation a été révisée par la Cour de cassation, sur le fondement des lois d'amnistie des 29 avril 1921 et 3 janvier 1925, et par la Cour spéciale de justice militaire, instituée par la loi du 9 mars 1932.



Méréville - Gerbe LP 91 / ARAC 91 en hommage aux Fusillés pour l'exemple



Plaque d'un Fusillé rajoutée au monument aux morts de Saint-Germain-lès-Arpajon le 11 novembre 2018



Savigny-sur-Orge - 20 novembre

## Mutins de 1917

**Chanson écrite et mise en musique en 1967 par Jacques Debronckart en hommage aux soldats qui furent fusillés lors de la bataille du Chemin des Dames.**

Vous n'êtes pas aux Monuments aux Morts  
Vous n'êtes même plus dans les mémoires  
Comme vos compagnons de la Mer Noire :  
Vous êtes morts et deux fois morts  
À vos petits-enfants l'on ne répète  
Jamais comment finit leur grand-papa :  
Il y a des choses dont on ne parle pas  
Mutins de mille neuf cent dix-sept

Sur votre dos, les Joffre et les Nivelles  
Faisaient carrière dans les états-majors  
Leur humeur décidait de votre sort :  
Aujourd'hui qui se le rappelle ?  
Au lieu de s'emmerder en garnison  
Au lieu de piétiner au même grade  
C'était le temps béni de l'empoignade  
Vous parlez d'une belle occasion...

Vous aviez fait tant d'assauts inutiles  
Juste pour corser le communiqué  
Vous vous sentiez tellement cocufiés  
Tellement pris pour des imbéciles

Que vous avez voulu que ça s'arrête  
Cet abattoir tenu par la patrie  
Cette nationale charcuterie  
Mutins de mille neuf cent dix-sept

Avant l'attaque arrivaient les cercueils  
Et vous coupiez votre pain sur leurs planches  
Tout juste si le crêpe à votre manche  
N'annonçait votre propre deuil  
Par malheur, la France n'était pas prête  
Se révolter lui paraissait énorme  
Elle bavait encore devant l'uniforme  
Mutins de mille neuf cent dix-sept

L'Histoire vous a jetés dans ses égouts  
Cachant sous les flots de ses Marseillaises  
Qu'une bonne moitié de l'armée française  
Brûlait de faire comme vous  
Un jour, sortirez-vous des oubliettes ?  
Un jour verrons-nous gagner votre cause ?  
J'en doute, à voir le train où vont les choses  
Mutins de mille neuf cent dix-sept  
Mutins de mille neuf cent dix-sept

## Dérapage clérical à Bures-sur-Yvette La LP 91 écrit au Préfet le 22 novembre

Monsieur le Préfet de l'Essonne

Nous sommes alertés sur le caractère catholique qui a été donné à la commémoration officielle de l'armistice de 1918 organisée par Monsieur le maire de Bures-sur-Yvette (voir en annexe)

En effet, son invitation annonçait, comme premier acte de la commémoration, une messe commémorative organisée à 9h45 à la Maison Saint Joseph.

S'il revient aux municipalités d'organiser les cérémonies commémoratives officielles, celles-ci ne sauraient transgresser le régime de séparation des Églises et de l'État institué par la loi du 9 décembre 1905.

La loi de 1905 a mis fin à toute distinction, toute discrimination selon les opinions religieuses qui relèvent de choix de conscience individuels ; la République ne reconnaît aucun culte, elle n'en privilégie donc aucun dans les cérémonies officielles qui n'ont pas à annoncer ni à comporter des manifestations religieuses de quelque nature que ce soit.

Ajoutons qu'en outre c'est manquer de respect aux citoyens de Bures-sur-Yvette, victimes de la guerre, qui n'étaient pas catholiques ou n'avaient aucune religion, que la commémoration officielle soit placée sous les auspices de l'Église catholique.

Nous vous remercions donc, Monsieur le Préfet,

de bien vouloir rappeler à Monsieur le Maire de Bures-sur-Yvette son obligation de respecter la loi de 1905.

Nous attendons du représentant de l'État laïque que vous êtes que soient prises toutes les dispositions pour garantir que les cérémonies officielles dans cette commune, comme dans toutes les autres communes, ne soient marquées par aucun acte religieux quel qu'il soit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre attachement à la laïcité institutionnelle.

Louis Couturier, président de la Libre Pensée 91

**INVITATION**

A la cérémonie du  
**103<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice**  
du 11 novembre 1918

**jeudi 11 novembre**

**9h45 :** messe commémorative  
à la Maison Saint Joseph

**10h45 :** rassemblement devant  
la mairie et défilé

**11h00 :** cérémonie et dépôt de gerbes  
au Monument aux morts

Le Buressois n°124 / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2021 15

Document publié dans le journal municipal

## **Sébastien Roch d'Octave Mirbeau** **Note de lecture à propos des abus sexuels dans l'Église**

*Sébastien Roch*, un ouvrage d'Octave Mirbeau, en partie autobiographique, analyse bien le mécanisme de la pédophilie au sein de l'Église.

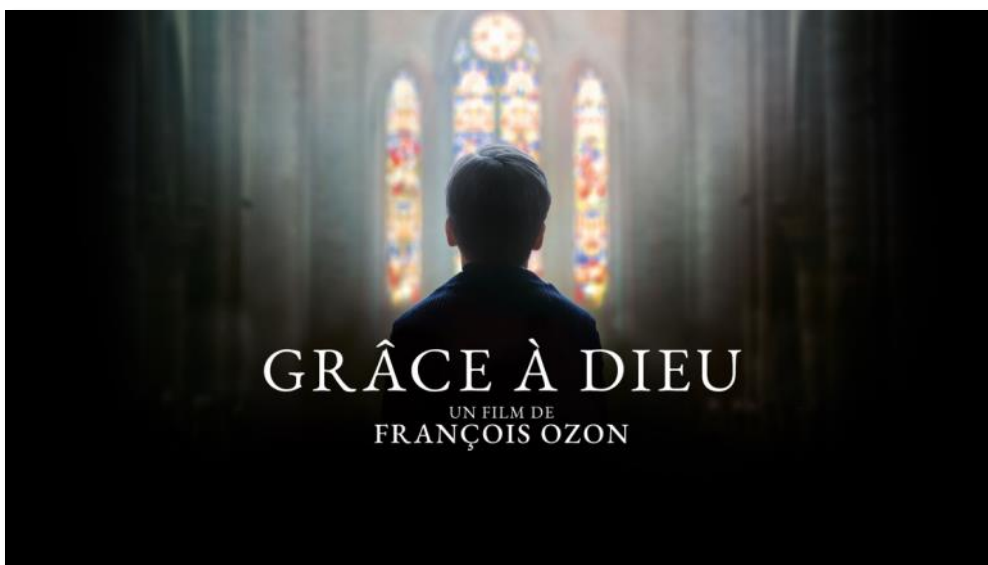
Dans ce livre, Sébastien est victime d'un père jésuite, le père de Kern, dans le collège où il est élève. Le jésuite enseigne, instruit et forge les consciences dans la haine de la femme et dans... l'amour de Dieu.

Pour Sébastien, le père de Kern est remarquable par sa piété « presque digne d'un Saint ». Il porte la cilice et se flagelle dit-on. Sébastien l'admire et ne se choque pas, du moins au début, des rapprochements du jésuite qui affirme avoir beaucoup prié avant de l'attirer dans sa cellule et de le violer. « *Il s'était approché de Sébastien, sa main dans celle de l'enfant. Sa voix était devenue haletante, ses mains*

*n'arrivaient plus qu'entrecoupées de tremblements nerveux et d'efforts gutturaux. Il répéta – Oh... oui ! que j'ai prié. »*

Après son forfait, le père jésuite exige que Sébastien se confesse à lui car c'est lui le responsable, le fruit de la tentation. « *Je suis prêtre... j'ai le pouvoir de vous absoudre... même indigne, même coupable, même criminel... Moi qui suis retombé en enfer, je puis vous redonner le paradis. »*

C'est un livre à rapprocher du film « **Grâce à Dieu** » de François Ozon relatant l'histoire de l'association « **La parole libérée** » créée par des victimes de prêtres pédophiles et qui a grandement contribué à la constitution de la Commission d'enquête, la CIASE, et la publication du **Rapport Sauvé**.



### **Trouvé au hasard d'une lecture**

Il s'agit du roman *Cathare 1198* d'Olivier Tavaud dont le sujet est la croisade contre les « hérétiques cathares » ou comment les barons du Nord, avec Simon de Montfort, ont fait main basse sur les Comtés de Toulouse et du Sud de la France.

À la fin du livre, comme c'est l'usage, l'auteur remercie tous ceux qui l'ont aidé à construire son ouvrage. Je ne résiste pas à vous livrer un extrait de ces « remerciements » !

*« À l'Église catholique, apostolique et romaine, pour sa participation active dans les procès en sorcellerie, l'oppression contre les femmes, la colonisation des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, le massacre des tribus indiennes et indigènes, l'assimilation des populations inuites, la disparition des cultures aborigènes, la fuite des criminels nazis, le génocide Tutsi, le blanchiment des fonds de la mafia, la traite négrière, l'économie de l'esclavage.*

*Mais aussi pour son soutien aux dictatures sud-américaines, aux régimes de Franco, de Vichy et de Salazar, son silence face à l'extermination des juifs, gitans, homosexuels et autres opposants au IIIème Reich, son action dans l'enlèvement et la séquestration d'enfants de révolutionnaires espagnols et de couples métis au Congo belge.*

*Sans oublier la protection offerte aux milliers de prêtres accusés d'actes pédophiles à travers le monde. Et qui continue de bénir les foules depuis le balcon de la place Saint-Pierre. Sans honte. Volcan inépuisable d'inspiration. »*

Sans commentaires...

Françoise R.

## La page trésorerie

### Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

*J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets*

Fait le .....Signature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

**Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com**

*En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.*



**Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Fait le .....Signature



Inscription pour le Congrès départemental des adhérents de la LP 91  
**Samedi 22 janvier 2022, 16h30, Maison des Associations - Marcoussis**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Je serai présent(e) : OUI NON

Je suis candidat(e) au bureau de la LP 91 : OUI NON

Je m'inscris au repas « tête de veau » : OUI NON nb de personnes x 20 € =

Je préfère le rosbif : OUI NON nb de personnes x 20 € =

*chèque à envoyer à Françoise ROUSSEAU LP 91, 3 place d'Allemagne, 91300 Massy*

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, André Daudet, Françoise et Daniel Rousseau.

**Fédération nationale de la Libre Pensée**

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : [www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)

**Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à [www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)**